

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 21 (1975)
Heft: 11

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

La 39^e législature (de quatre ans) du Parlement fédéral se termine le 30 novembre prochain, alors que le renouvellement du Conseil national et partiel du Conseil des Etats a eu lieu à fin octobre, la 40^e législature débutant officiellement le 1^{er} décembre 1975.

On se souviendra que le Conseil national est élu par les citoyens de l'ensemble de la Suisse, les cantons formant arrondissements électoraux. Il y a un député pour 24 000 habitants, mais un total de 200 seulement. Le Conseil des Etats compte deux députés par canton (un par demi-canton). Ils sont élus presque partout au suffrage universel, mais le canton de Berne, par exemple, connaît l'élection par le Grand Conseil, soit par le législatif cantonal. Ce dernier mode de procéder est, à mon avis, le plus logique, puisque le Conseil des Etats, comme son nom l'indique, est la Chambre des cantons, le Conseil national étant celle du peuple.

L'innovation majeure qui a marqué cette législature mourante est sans conteste l'apparition des femmes sur la scène fédérale. La Suisse aura pris son temps pour reconnaître les droits civiques féminins. Mais, comme disait un humoriste de nos cantons, si le Suisse se lève tôt, il se réveille tard... Enfin, mieux vaut tard que jamais ; Au contraire de ce que disaient les Cassandre, l'intervention des femmes dans notre vie politique n'a été suivie d'aucune catastrophe. Aucun ménage n'a été détruit ; aucun enfant ne s'est plaint d'avoir été abandonné par sa mère devenue conseiller national. La soupe a été régulièrement trempée chaque jour dans chaque maison, les nettoyages de printemps accomplis et les lits faits. La passion politique n'a pas provoqué de ravages dans les rangs de nos tendres compagnes. Mais justice leur a été rendue.

En fait, l'arrivée des femmes dans la vie politique n'a rien changé dans l'ordre habituel des choses. On en trouve dans chaque parti politique, à droite comme à gauche, et l'équilibre n'a donc pas été déplacé. On ne doit aux femmes aucune initiative importante. Elles ont eu la sagesse de ne pas former de parti politique nouveau, uniquement féminin, mais se sont inscrites dans les partis traditionnels sans en bouleverser les habitudes. Il semble qu'elles aient toujours siégé sous la Coupole fédérale.

Les grands problèmes

A vrai dire, et au risque de peiner les « Pères de la Nation », ce sont davantage le Conseil fédéral, le peuple et les cantons — plutôt que les députés — qui ont pris des décisions capitales. Il reste néanmoins entendu que les parlementaires jouent un rôle utile pour débrouiller les grands problèmes et en dégager les éléments essentiels ; mais c'est le souverain populaire qui décide de la Constitution, facultativement si l'on fait usage du droit de référendum.

Un des problèmes essentiels qui a été heureusement résolu le fut par l'abrogation des articles 51 et 52 de la Constitution, les fameux articles dits d'exception, interdisaient l'établissement de l'Ordre des Jésuites en Suisse et la fondation de nouveaux couvents. La lutte a été serrée, mais l'équité et le bon sens ont triomphé.

La prévoyance sociale a été renforcée, d'une part par une augmentation substantielle des rentes de l'AVS, d'autre part par l'introduction d'une assurance professionnelle obligatoire de vieillesse. Cette dernière mesure a été décidée en principe, mais son application se révèle ardue.

Les Suisses de l'étranger

Nos compatriotes de la 5^e Suisse n'ont pas été oubliés. Ils ont vu le régime de l'assistance aux Suisses à l'étranger se modifier. Vous vous souvenez que, naguère, c'étaient les cantons et les communes d'origine qui étaient responsables de cette assistance. Il en résultait des différences énormes selon l'origine des assistés, et parfois des injustices.

Le régime a été modifié, et c'est maintenant la Confédération qui assume directement cette tâche sociale de solidarité. Le progrès est patent. Tout le monde est mis sur le même pied, et beaucoup d'incompréhensions et de jalousies sont ainsi supprimées.

On a également mis sous toit la solution du problème si controversé de l'exercice des droits civiques par les Suisses domiciliés à l'étranger. Je sais bien que tout un chacun n'est pas entièrement satisfait. Il était cependant difficile, dans l'état actuel de notre législation et de nos relations avec les Etats étrangers, de prendre des mesures plus libérales que celle qui consiste à permettre l'exercice du droit de vote aux Suisses présents en Suisse au moment d'une consultation populaire. Il n'est pas possible non plus de leur accorder un droit de représentation directe au Parlement, comme certains l'auraient voulu. Le Suisse à l'étranger doit s'en remettre aux bons offices des parlementaires élus par le peuple et les cantons. Ils n'ont pas eu trop à s'en plaindre jusqu'ici, leurs organisations officieuses ayant su se faire entendre par les autorités.

Les étrangers en Suisse

Ce n'est pas un problème corollaire à celui des Suisses de l'étranger, tout au moins pas directement. Mais il est

certain que, si peuple et cantons avaient suivi les xénophobes, la situation de nos compatriotes établis à l'étranger en aurait été aggravée. De curieux patriotes proposaient en effet de limiter strictement le nombre des étrangers installés et travaillant en Suisse. Il aurait fallu en expulser des dizaines de milliers, même ceux qui étaient au bénéfice d'un permis d'établissement. C'était déclarer une véritable guerre à des pays comme l'Italie, l'Espagne, voire la France et l'Allemagne, et encore l'Autriche, le Portugal, la Turquie ou la Grèce. C'eût été politiquement et humainement scandaleux. Par bonheur, il y eut sursaut populaire d'indignation, mais les xénophobes vont revenir à la charge. D'autre part, il faut souligner que la situation économique actuelle impose une solution draconienne du problème des étrangers en Suisse, draconienne et automatique. Il y a chômage et le travail manque même pour des Suisses. Dans ces conditions, on ne fait plus appel à la main-d'œuvre étrangère, et notamment plus aux ouvriers saisonniers. Cela étant, on nous accuse même « d'exporter du chômage », ce qui est manifestement aussi faux qu'exagéré.

Les questions économiques

C'est avant tout la position du franc suisse par rapport aux monnaies étran-

gères qui a causé des soucis à nos autorités et à notre économie au cours de la législature écoulée. Le franc est trop cher, donc très attractif spéculativement pour les étrangers, mais bien peu avantageux pour ceux qui vivent de l'exportation. Il a fallu freiner — voire interdire — l'afflux de capitaux étrangers et limiter très strictement l'acquisition de biens-fonds par des étrangers. On a également institué des intérêts négatifs sur les fonds d'autrui en Suisses, intérêts qui peuvent aller jusqu'au 40 % du revenu, sans compter le prélèvement de l'impôt à la source.

Comment se débrouiller pour que nos relations économiques avec l'extérieur ne soient pas bloquées malgré la cherté du franc ? Entre autres accords, on en a passé un avec les Communautés européennes au sujet de l'échange de produits industriels. A cela s'ajoutent les accords antérieurs avec la Zone européenne de libre-échange (A.E.L.E.), et l'accord général sur les tarifs douaniers (G.A.T.T.). Tout cela entraîne une baisse des encaissements des droits de douane, donc une diminution sensible des ressources de la Confédération. A cela, un seul remède : l'augmentation des impôts. C'est fait, et la Suisse est probablement le seul pays au monde où le citoyen fixe lui-même le taux de l'impôt, même s'il s'agit de l'augmenter !

Le nouveau Parlement

Quand ces lignes paraîtront, les élections fédérales auront eu lieu. On ne s'attend à aucune vague de fond, ni à un bouleversement total des positions actuelles. Il y aura quelques déplacements sur la gauche et sur la droite, mais personne n'a envie de prendre l'entière responsabilité du pouvoir dans la situation économique présente, pas même l'extrême-gauche. Le « Grand Soir » n'est pas pour demain en Suisse...

Il y a 200 postes de députés mis en jeu. Il y a 1948 candidats. C'est dire que 1798 d'entre eux seront déçus, sinon entièrement surpris. En effet, nombre d'entre eux font preuve de dévouement civique en mettant leur nom à disposition de leur parti, selon l'expression consacrée. Il faut bien que les listes électorales soient complètes si l'on veut exploiter toutes les chances qu'offre le système électoral de la représentation proportionnelle. Mais il en va de l'entrée au Conseil national comme de l'entrée dans le Royaume des Cieux : Beaucoup d'appelés, et peu d'élus !

P. B.

CHANT

POSE DE VOIX

interprétation : OPERA · ORATORIO · MELODIE · LIED

stage de Noël à Paris

du samedi 27 décembre 1975 au dimanche 4 janvier 1976

Professeur : MATTHIAS VOGEL

français - anglais - allemand
professeur à Paris - à Bruxelles
et à l'Académie Internationale
de Nice.

pour tout renseignement :

secrétariat de MATTHIAS VOGEL
Avenue Emile Zola, 150
75015 - PARIS
Tél : 567 9972 (jeudi et vendredi de 14 h à 18 h.)